



# Transparence

Mai 2010  
N°10  
Sommaire

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés	p.1
Au fil des mois	p.2
Le point scientifique du Docteur Soldati	p.2
Bernadette Chauvelot : un chef de service passionné par son métier	p.3
Interview : L'ADMR de Saint-Lô	p.4
L'APEI de Saint-Amand-Montrond aujourd'hui et demain	p.4

## Obligation d'emploi des travailleurs handicapés : une exigence renforcée

La Loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » pose notamment comme grand principe que « toute entreprise privée et tout établissement public de plus de 20 salariés sont tenus d'employer au moins 6 % de personnes handicapées dans leur effectif ».



Si ce taux n'est pas atteint, ils devront verser une pénalité annuelle proportionnelle à l'écart entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale de 6 % :

- pour les employeurs privés, à l'Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (Agefiph),
- pour les employeurs publics au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (Fiphp).

C'est ainsi que les fonds collectés ont vocation à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique et à développer l'emploi de ces mêmes personnes dans les entreprises du secteur privé.

Le montant des pénalités peut aller en fonction du nombre de salariés de 400 à 600 fois le montant du SMIC horaire multiplié par le nombre de personnes handicapées non embauchées. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, jusqu'à 1500 fois le montant du SMIC horaire multiplié

par le nombre de personnes handicapées non embauchées pour les entreprises ou établissements qui n'auront engagé aucune action en faveur des personnes handicapées dans les trois dernières années.

**Les entreprises ou établissements disposent de plusieurs moyens pour satisfaire à leur obligation d'emploi et peuvent choisir d'en utiliser un ou plusieurs.**

### 1°) Employer des personnes handicapées

Pour cela, il faut que la personne employée justifie de l'un des titres de bénéficiaires listés par la Loi. Cette liste comprend :

- les personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (Cdaph ex Cotorep),
- les victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles ayant une incapacité permanente partielle au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente versée par un organisme de sécurité sociale,
- les titulaires d'une pension d'invalidité avec une réduction de deux tiers de leur capacité de travail,
- les titulaires d'une carte d'invalidité ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) peuvent désormais bénéficier du statut de travailleur handicapé sans se faire reconnaître comme tel par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.



### 2°) Accueillir des demandeurs d'emploi en formation dans le cadre d'un stage

L'accueil de ces stagiaires est pris en compte dans la limite de 2 % de l'effectif d'assujettissement. La durée du stage ne peut être inférieure à 150 heures par stagiaire.



### 3°) Conclure un accord de branche d'entreprise ou d'établissement en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Cet accord doit obligatoirement comporter un plan d'embauche des personnes handicapées et au moins deux des actions suivantes :

- un plan d'insertion et de formation,
- un plan d'adaptation aux mutations technologiques,
- un plan de maintien dans l'entreprise en cas de licenciement.



### 4°) Conclure un contrat de sous-traitance, de fournitures, de prestations de services ou de mise à disposition de travailleurs handicapés

Les entreprises ou établissements peuvent remplir jusqu'à 50 % de leur obligation d'emploi en passant des contrats avec les entreprises adaptées (ex ateliers protégés), des centres de distribution de travail à domicile, les établissements ou services d'aide par le travail (ex centres d'aide par le travail). Une formule de calcul permet de passer

## édito

L'année 2010 est une année riche en événements pour l'APEI de Saint-Amand-Montrond...

- **Ouverture des foyers Bernard-FAGOT** : c'est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années, d'écoute, de recherches, de partenariats multiples qui va permettre d'accueillir 42 nouveaux résidents et de créer 37 emplois salariés dans une structure qui fera référence pour longtemps.

- **Certification Norme ISO 14001 - 2004** : les Entreprises Adaptées l'Artisanerie et Le Verdier seront certifiées ISO 14001 - 2004 dans l'année 2010. C'est la volonté du Conseil d'Administration et de l'ensemble du personnel. Ce travail important, qui implique à la fois les services de production et administratifs, va donner une longueur d'avance dans le domaine de l'éco-responsabilité à nos entreprises adaptées.

- **Organisation du service commercial** : la création et la pérennité des emplois, en particulier des personnes handicapées travaillant en entreprises adaptées, passent par une commercialisation efficace des produits qu'elles fabriquent. Pour cela, une réorganisation du service commercial est en train d'être menée qui améliorera la qualité de services auprès de nos clients.

Ce sont d'importants chantiers qui sont en cours de réalisation avec, pour l'association comme objectifs permanents, de créer des emplois, d'améliorer les conditions d'accueil des personnes handicapées et de répondre aux attentes des familles.

Grâce à la détermination et au travail de qualité de l'ensemble du personnel, qu'il soit de production, administratif ou commercial, l'APEI de Saint-Amand-Montrond aborde les défis à venir avec dynamisme et sérénité.

d'un montant de marché à un nombre d'unités bénéficiaires.

Les sites internet [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) ou [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) sont à consulter pour mieux comprendre la Loi sur l'obligation d'emploi et les moyens d'intervention de chacun de ces organismes.

L'ApeI de Saint-Amand-Montrond et ses entreprises adaptées L'ARTISANERIE et Le VERDIER sont à même de conclure, dans des conditions avantageuses, des contrats de fournitures, de sous-traitance, de prestations de services

ou de mises à disposition. Nos Directions Commerciales de VANVES ou de BEZIERS pourront vous conseiller pour remplir vos obligations d'emplois.



Le site de l'association [www.apei.asso.fr](http://www.apei.asso.fr) vous renseignera sur vos obligations à la rubrique législation.

## Au fil des mois...

### Deux départs en retraite

À la fin de l'année 2009, l'ESAT Vernet Industriel fêtait le départ en retraite de Julien Hurtebise et Françoise Egrot. Julien reçut un téléviseur, et Françoise, un fauteuil relax. Depuis quelques jours, Julien et Françoise ont été les premières personnes accueillies dans le nouveau foyer de vie pour personnes à la retraite qui a ouvert ses portes le 12 avril.



### Trois médailles pour les plus anciens

Martine Combrouse, Anne-Marie Mogeot et Françoise Egrot, trois personnes handicapées travaillant depuis de nombreuses années dans les ateliers de Vernet Industriel ont été distinguées et ont reçu des mains de Jean-Pierre Havard, président de l'APEI de Saint-Amand-Montrond, les médailles de 30 ans et 20 ans de présence.



### Nos sportifs sont de toutes les compétitions

#### Tournoi de baby-foot, tournoi de ping-pong.

Ces tournois sont organisés en « interne ». Ils se déroulent dans la bonne humeur, les participants font preuve de fair-play et d'esprit sportif. À chaque fin de tournoi, des lots sont distribués et une petite collation est offerte.

#### Courir à Saint-Amand-Montrond.

Participation de nos athlètes au « 27<sup>ème</sup> courir à Saint-Amand-Montrond ». Les entraînements dirigés par Barbara Beauzooone, animatrice sportive, portent leurs fruits car, cette année, les temps ont été améliorés.



### Médecine préventive

Dans le cadre d'une campagne préventive, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a offert aux salariés volontaires de l'ensemble des établissements de l'APEI de Saint-Amand-Montrond la possibilité de subir un examen de santé pris en charge totalement sans avance de frais.

Cet examen s'est déroulé en deux temps :

- une première partie, accueil et prélèvement biologique, au sein des établissements, à l'issue de laquelle un petit déjeuner a été offert aux participants,
- une deuxième partie, examen médical, au centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond où les mêmes personnes ont pu se rendre pendant leur temps de travail accompagnées dans leurs déplacements par une navette assurée par le personnel encadrant des établissements.

L'IRSA (Institut Inter Régional pour la Santé) a coordonné le déroulement de cette action, largement relayée par la Direction générale de l'APEI de Saint-Amand-Montrond.



### Sortie shopping à Troyes

Sept résidents du foyer éclaté, accompagnés de leurs animatrices, ont passé un week-end à Troyes où ils ont pu faire du shopping dans les nombreuses boutiques. Ce fut un séjour très apprécié !



### Et toujours des médaillés...

Trois salariés de L'Artisanerie se sont vu remettre les médailles d'honneur du travail :

- de l'argent pour Lucette Thébault qui travaille depuis 20 ans au sein de cette entreprise adaptée, après avoir passé quelques mois à l'ESAT au début de sa carrière, en section couture,
- du vermeil pour Nadine Pitel qui a été embauchée le 7 janvier 1980 après avoir passé, elle aussi, un an à l'ESAT, en qualité d'ouvrière en confection,
- et encore du vermeil pour Guy Thébault qui, après un passage à l'ESAT, est entré à L'Artisanerie le 7 janvier 1980, en section rempaillage-cannage où il a effectué jusqu'à ce jour, l'ensemble de sa carrière.



## Le point scientifique du Docteur Soldati

### Les foyers Bernard-FAGOT

La création des foyers Bernard-FAGOT répond aux attentes nationales des familles en quête de places pour leurs enfants ayant de graves difficultés ; c'est pourquoi l'APEI de Saint-Amand-Montrond crée un foyer de vie, un foyer de vie pour personnes retraitées, des places d'accueil temporaire d'urgence et augmente la capacité d'accueil du foyer traditionnel de 10 places.

Le foyer de vie va accueillir des personnes dont le handicap les rend inaptes à tout travail et qui ne peuvent donc intégrer des structures de

type ESAT ou Entreprises Adaptées. Il faut que ces personnes puissent bénéficier d'une structure d'accueil non psychiatrique et qui ne soit pas une maison d'accueil spécialisée.

Le foyer de vie va fonctionner 24h/24h pendant toute l'année et proposera des activités de soutien individualisé à chaque résident : cuisine, atelier de peinture, de modelage, d'émaux, de poterie, de musique, d'expression corporelle, de gymnastique, etc.

La structure est destinée à des personnes orientées par les Maisons Départementales des

Personnes Handicapées (Mdph), et ce quel que soit le département.

Quant au foyer traditionnel, il est destiné à des résidents ayant une orientation ESAT, c'est-à-dire capables de travailler mais qui n'ont pas d'autonomie suffisante pour vivre en appartement thérapeutique ou en foyer éclaté.

Là encore, c'est une réponse de l'APEI de Saint-Amand-Montrond à de véritables besoins. Il y a en effet plus de candidats orientés en ESAT avec hébergement que de places vacantes en France.

Pour répondre à la demande du Conseil Général du Cher, 2 chambres d'accueil temporaire d'urgence sont réservées aux personnes handicapées qui ont besoin d'un accueil rapide avec une prise en charge médico-sociale et psychologique en attendant qu'une solution durable et adaptée leur soit trouvée.

Enfin, les foyers Bernard-FAGOT accueilleront 5 personnes handicapées âgées ayant atteint l'âge de la retraite.

## un chef de service passionné par son métier



**Bernadette Chauvelot, chef de service des foyers d'hébergement, présente les structures et les métiers exercés par son équipe qui accompagne au mieux la personne handicapée dans tous les domaines de sa vie quotidienne.**

**Transparence : Bernadette, pouvez-vous nous décrire, en quelques mots, vos trajectoires personnelle et professionnelle ?**

**Bernadette Chauvelot :** Née à Paris, maman de quatre enfants et grand-mère de deux petits-enfants, psychologue de formation, j'ai exercé cette profession pendant 18 ans à Nîmes. En 1984, je suis arrivée dans le Cher où, jusqu'en 1990, j'ai travaillé en qualité d'éducatrice dans un ESAT avec foyer à Vesdun. J'ai rejoint l'APEI de Saint-Amand-Montrond le 2 janvier 1991 après avoir répondu à une offre d'emploi. Très impliquée dans la vie de mon village, je suis conseillère municipale et membre d'une chorale.

**Transparence : Qui réside dans les foyers d'hébergement ?**

**Bernadette Chauvelot :** Les foyers d'hébergement accueillent des travailleurs de l'ESAT ayant besoin d'un logement et ne pouvant pas vivre sans un accompagnement éducatif. L'éloignement et l'absence de familles sont les deux raisons principales pour lesquelles les personnes résident dans les foyers. Des familles font le choix, également, de proposer à leur enfant d'intégrer les foyers afin d'acquérir une autonomie.

**Transparence : Quelles responsabilités exercez-vous ?**

**Bernadette Chauvelot :** Je précise que j'ai suivi une formation de deux ans pour devenir chef du service des foyers d'hébergement. Ma première responsabilité concerne le management des équipes. Mon rôle est de veiller à ce que les animatrices respectent les projets personnalisés de chaque adulte accueilli, dans le cadre d'un projet d'établissement clairement défini. Pour ma part, j'assure le lien entre les familles, les tuteurs, les différents partenaires et l'équipe éducative. J'apprécie beaucoup cette fonction passionnante et variée.

**Transparence : Quelles sont les trois structures qui composent les foyers d'hébergement actuellement ?**

**Bernadette Chauvelot :** 1) Le foyer traditionnel dispose de 14 chambres individuelles. Il s'adresse à des personnes ayant besoin d'un accompagnement éducatif permanent dans la vie quotidienne et appréciant la vie collective. Ce foyer offre une assistance éducative soutenue et permet des apprentissages individualisés.

2) Le foyer logement convient à des résidents ayant une autonomie pratique et appréciant la vie à la campagne. Ce foyer offre au résident un mode de vie plus individualisé. Soutenu et aidé par l'équipe éducative, il assume une partie de sa vie quotidienne (entretien du logement, confection des repas,...).

3) Le foyer éclaté s'adresse à des personnes ayant la capacité à vivre seul ou à deux, en ville ; il requiert une bonne autonomie pratique. L'équipe éducative apporte aux résidents une aide personnalisée et un soutien dans leur vie quotidienne, leurs démarches extérieures,... Ce foyer offre 25 places en appartements et maisons pouvant accueillir une ou deux personnes.

Chaque formule d'accueil propose aux résidents :

- un mode de vie adapté à leur degré d'autonomie,
- une progression définie par un projet individualisé,
- la possibilité de passage d'un foyer à l'autre,
- l'accompagnement vers une autonomie totale (sortie de foyer).



**Transparence : Des aides médico-psychologiques travaillent avec vous. Quelles sont leurs attributions ?**

**Bernadette Chauvelot :** L'AMP est chargée d'accompagner la personne handicapée dans tous les domaines de sa vie quotidienne : santé, hygiène, contacts avec les familles et les délégués aux mesures de protection juridique, organisation des loisirs et du temps libre, animation de la vie du groupe en interne ou en externe. Cette énumération montre l'étendue de son intervention. Ce travail exige de la patience, de la disponibilité, du sens de l'écoute ainsi que du dynamisme. Le diplôme d'État d'AMP se prépare en 2 ans en cours d'emploi. Cette formation est obligatoirement dispensée par des organismes de formation du secteur médico-social.

**Transparence : Les surveillantes de nuit doivent-elles suivre aussi un cursus déterminé ?**

**Bernadette Chauvelot :** Elles reçoivent une formation spécifique en cours d'emploi pendant 25 jours sur une année scolaire. Elles sont formées à la sécurité de la personne (elles passent notamment le diplôme de sauveteur-secouriste) et à la découverte du public accueilli. Elles doivent savoir communiquer avec la personne handicapée et retransmettre les informations aux équipes de jour. Elles doivent également connaître la réglementation.



**Transparence : Quelles qualités doivent posséder ces professionnelles ?**

**Bernadette Chauvelot :** Ce métier demande beaucoup de disponibilité par rapport à sa vie personnelle en raison des horaires de travail (en soirée, le week-end...). Les membres de l'équipe savent être solidaires et se mobiliser pour le bien-être des résidents. Par ailleurs, je les engage à rédiger les informations car je prône la valeur des écrits.

**Transparence : Qu'avez-vous à ajouter ?**

**Bernadette Chauvelot :** Les personnes de mon équipe ont beaucoup d'ancienneté, signe qu'elles se plaisent au sein de l'APEI de Saint-Amand-Montrond. J'ajoute que les foyers d'hébergement servent de terrain d'accueil à de nombreux stagiaires se formant aux métiers d'AMP, moniteurs-éducateurs, voire éducateurs spécialisés. C'est une preuve d'ouverture de l'APEI et de ses potentialités.



## Extraits choisis...

" Les foyers d'hébergement accueillent des travailleurs de l'ESAT ayant besoin d'un logement et ne pouvant pas vivre sans un accompagnement éducatif. "

" L'éloignement et l'absence de familles sont les deux raisons principales pour lesquelles les personnes résident dans les foyers. "

" Mon rôle est de veiller à ce que les animatrices respectent les projets personnalisés de chaque adulte accueilli, dans le cadre d'un projet d'établissement clairement défini. "

" L'AMP est chargée d'accompagner la personne handicapée dans tous les domaines de sa vie quotidienne. Ce travail exige de la patience, de la disponibilité, du sens de l'écoute ainsi que du dynamisme. "

## Interview : l'ADMR de Saint-Lô

### L'ADMR, comme l'APEI, s'implique dans le social

**Transparence : Madame Leclerc, pouvez-vous nous présenter l'ADMR de Saint-Lô ?**

**Cécile Leclerc :** Notre association propose un service d'aide à domicile pour personnes âgées, personnes handicapées jeunes ou âgées. Il existe un service famille et un service mandataire où les personnes nous demandent d'assurer toute la gestion afin de ne pas avoir de papiers à faire. Nous avons d'autres services comme les services de soins à domicile et les services de portage de repas. 27 personnes livrent les repas chez nos clients, soit tous les jours, soit une fois par semaine en fonction de leurs moyens et besoins. Ces repas sont réalisés dans une cuisine centrale. Tous les demandeurs réceptionnent leurs repas avant 13 heures.

**Transparence : Quelle fonction exercez-vous au sein de l'ADMR de Saint-Lô ?**

**Cécile Leclerc :** Je suis assistante technique à la fédération. Je suis chargée de la logistique au niveau des fournitures de papiers, de matériels. De plus, lorsqu'une personne souhaite bénéficier d'une aide à domicile sur le secteur de Saint-Lô, elle me contacte afin que je lui trouve le salarié compétent et j'assure ensuite sa mise en place. J'exerce d'autres responsabilités comme secrétaire du comité d'entreprise, déléguée du personnel et membre du CHSCT à la fédération ADMR de la Manche. Nous avons des chargés de secteurs sur tout le département, mais toute la gestion est assurée à la fédération. Nous

fonctionnons par pôles administratifs et géographiques. Nous travaillons avec des bénévoles tels que des responsables locaux ou les mairies qui nous aident pour le recrutement des salariés et le suivi des interventions sur l'ensemble de la Manche.

**Transparence : L'organisation que vous avez dans la Manche, est-elle identique dans chaque département ?**

**Cécile Leclerc :** Le seul point commun est la présence d'une fédération dans chaque département. Sinon, on ne fonctionne pas toujours de la même façon. Ici, toute la gestion est assurée par la fédération alors que dans d'autres départements, elle est réalisée par de toutes petites associations locales.

**Transparence : Comment avez-vous connu l'Artisanerie et le Verdier ?**

**Cécile Leclerc :** C'est ma collègue, Madame Malicot, mon prédécesseur, qui m'a fait connaître ces entreprises adaptées car antérieurement je ne m'occupais pas des achats de fournitures.

**Transparence : Parvenez-vous à respecter le quota des 6 % requis concernant l'embauche des personnes handicapées ?**

**Cécile Leclerc :** Non, car il est difficile de recruter du personnel ayant un handicap. Nos missions concernent l'aide aux personnes



handicapées qu'il faut lever, aider à la toilette, habiller... Ces postes nécessitent beaucoup de manipulations.

**Transparence : Combien l'ADMR de la Manche compte-t-elle de salariés ?**

**Cécile Leclerc :** Aux environs de 2500. À la fédération, 80 salariés effectuent l'administratif. 12000 personnes sont aidées par l'ADMR de la Manche.

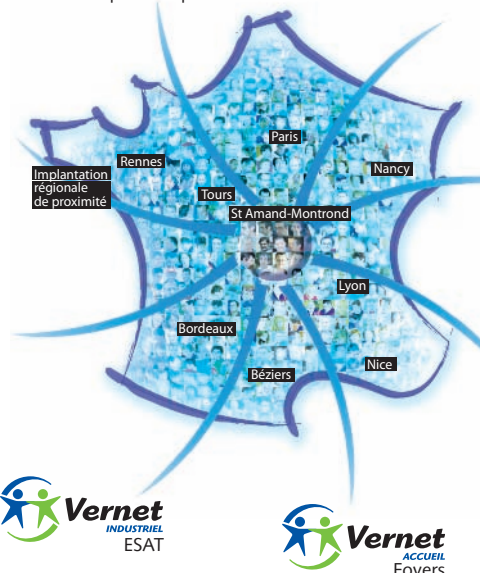
**Transparence : Qu'achetez-vous à l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?**

**Cécile Leclerc :** Essentiellement des fournitures de bureau et occasionnellement des fournitures pour l'entretien des bâtiments. Pour les grosses commandes de papier et d'enveloppes, nous procédons par appels d'offres. Sinon, nous commandons selon nos besoins pour les autres achats.

**Transparence : Êtes-vous satisfaite de la qualité de nos produits et de nos relations commerciales ?**

**Cécile Leclerc :** Oui totalement. Nos échanges avec votre délégué commercial, Ludovic Mahaux, sont parfaits. Il est important que nous aidions votre association qui s'implique comme nous dans le social. En outre, le fait de travailler avec vous nous permet de respecter, en partie, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

# À noter



## L'APEI : une évolution remarquable

### 30 Travailleurs Handicapés en 1976...

- Etablissements et Services d'Aide par le Travail

1976	30 TH
1991	88 TH
2010	114 TH

- Les Entreprises Adaptées

1980	7 TH
1996	112 TH
(création du Verdier)	
2010	124 TH

### ... 238 Travailleurs Handicapés en 2010.

## Nos coordonnées commerciales

### NORD

7, allée du Progrès  
92173 VANVES CEDEX  
Tél : 01 45 29 30 00

### SUD

7, avenue Pierre Verdier  
34535 BEZIERS CEDEX  
Tél : 04 67 76 02 64

**Ce journal vous est offert par votre délégué(e) commercial(e) :**

Quelques partenaires parmi nos clients :



## L'APEI de Saint-Amand-Montrond aujourd'hui et demain

### Aujourd'hui...

L'APEI de Saint-Amand-Montrond accueille 238 personnes handicapées dans ses établissements de travail : deux entreprises adaptées et un ESAT, leur permettant ainsi une insertion sociale. 60 d'entre elles sont hébergées dans l'un des trois foyers gérés par l'Association.

Les EA, entreprises adaptées, fabriquent des produits distribués par leur propre réseau commercial, à travers la France entière. L'Artisanerie, aujourd'hui 82 salariés handicapés, fabrique, assemble et conditionne des produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien. Au sein de cet établissement, la section rempaillage cannage offre ses prestations aux particuliers et collectivités. Régulièrement, elle participe à des manifestations dans le cadre des métiers d'art.

Le Verdier, 42 salariés handicapés, fabrique et conditionne des articles de papeterie, des fournitures et du petit matériel de bureau.

L'ESAT, établissement et service d'aide par le travail, propose à 114 personnes handicapées, des activités dans cinq ateliers distincts : cartonnage (production propre et sous-traitance), espaces verts (création et entretien), sous-traitance industrielle (mise sous film, montage, assemblage, conditionnement), section adaptée et blanchisserie. Ce dernier atelier a ouvert ses portes en janvier 2008. Doté d'un équipement moderne, il répond aux plus récentes normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement. La section adaptée accueille les personnes porteuses d'un handicap grave ou celles qui ne peuvent plus assumer un travail à temps plein. Cette unité se compose

d'un mi-temps consacré à des activités visant le maintien des acquis.

Les trois formules d'hébergement (foyer traditionnel, foyer-logement, foyer éclaté) offrent une prise en charge individuelle et un mode de vie adapté à chacun des 60 résidents accueillis.

### ...et demain

Les nouveaux foyers Bernard-Fagot ont ouvert leurs portes début avril. Le foyer traditionnel a déménagé, le foyer de vie a accueilli ses premiers résidents. Les personnes retraitées ont, elles aussi, pu emménager dans leur confortable studio. Dans le prochain numéro, nous reviendrons plus en détails sur la présentation de ces nouveaux foyers.

## Transparence



Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard

Directeurs de la publication : Christian Denis, Patrick Soldati

Comité de rédaction : Michel Dangles, Elie Delcher, Claudie Loda, Odile de Saint-Sernin

Conception artistique : Actif Edition - 02 47 67 55 95

Ce numéro a été tiré à 65 000 exemplaires sur papier recyclé.

21, rue Emile-Zola - 18200 Saint-Amand-Montrond - [www.apei.asso.fr](http://www.apei.asso.fr)

